

Direction des services techniques  
et de l'aménagement  
Services techniques  
Tél. 03 20 66 58 27  
Fax : 03 20 66 58 30

190123/BC/AB

**ARRETE N° ARR/2019/ST/038**

Nous, Maire de la Ville de HEM,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Route,  
Vu l'arrêté ministériel du 22 octobre 1963 relatif à la circulation routière, complété par la circulaire du 28 décembre 1963,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du public,  
Considérant que pour permettre la réalisation de branchements électriques rue Leclercq Taffin à Hem, il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour réglementer ce secteur.

**ARRETONS**

**ARTICLE 1 :** A partir du 13 février 2019 et ce, jusqu'au 13 mars 2019, le stationnement sera interdit, au droit des travaux.

**ARTICLE 2 :** A partir du 13 février 2019 et ce, jusqu'au 13 mars 2019, la circulation fera l'objet d'une restriction par demi chaussée au droit des travaux. La vitesse sera limitée à 30km/h.

**ARTICLE 3 :** la circulation des piétons sera déviée sur le trottoir opposé durant les heures d'intervention.

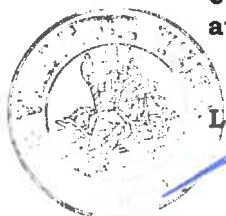
**ARTICLE 4 :** Les panneaux réglementaires ainsi que la signalisation diurne et nocturne seront mis en place par l'entreprise RM NOR SARL.

**ARTICLE 5 :** Monsieur le Directeur Général des Services et la Police Municipale de la Commune de Hem, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

**ARTICLE 7 :** Une ampliation du présent arrêté sera envoyée au Commissariat Central de Roubaix, au Commissariat de Police de Hem, à la Gendarmerie de Lille, au Centre de Secours de Roubaix, à ILEO, à la Sté Esterra et à l'entreprise RM NOR SARL – ZI de la Houssoye – 59930 La Chapelle d'Armentières

Fait à HEM, le 30 JAN. 2019

**Pour Le Maire de Hem  
et par délégation, l'Adjoint aux Travaux,  
aux infrastructures et à l'aménagement.**



**Laurent PASTOUR**